

Les convocations ont été adressées individuellement par courriel le 5 février 2021.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 12 FEVRIER 2021

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Marie-Laure GONCALVES, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Anne-Lise MAULOUET, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Claude BINET, Téo FLANDRIN, Jean-Philippe ROUSSEL, Romain BIANZANI, Philippe TISSERAND

Absent excusé : Mme Viviane MONTOVERT (pouvoir à M : Franck ROESCH)

Absents :

Secrétaire de séance : Téo FLANDRIN

L'appel des Conseillers Municipaux a été effectué par Monsieur le Maire qui déclare le quorum atteint.
Début de séance : 18h05

En prélude à ce conseil, Monsieur Fabien DURAND, Monsieur le Maire a souhaité rendre un hommage solennel à Monsieur Jacques RINAUDO.

« Monsieur RINAUDO s'est éteint le 4 janvier dernier. Lui, qui s'est tant impliqué dans la vie publique et locale de Saint-Savin. C'est une personne qui a passé 25 ans chez les Sapeurs-Pompiers de Saint-Savin et qui a fait 4 mandats de conseiller municipal, 2 mandats d'adjoint au Maire ce qui totalise 37 ans au service des habitants et de notre commune. Je pense que cela mérite d'être souligné. Ses engagements, sa disponibilité, sa gentillesse resteront à jamais gravés dans nos cœurs.

Merci à lui pour tout ce qu'il a fait pour les habitants, merci à lui pour tout ce qu'il a construit pour Saint-Savin.

En préambule de ce conseil municipal, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence à la mémoire de Jacques RINAUDO. »

Avant de rentrer dans le sujet, ce soir est une grande première à Saint-Savin, puisque vous êtes toutes et tous équipés d'une tablette numérique et d'un ordinateur portable pour les adjoints. C'est un conseil municipal « dématérialisé » que nous vous proposons désormais. Vous avez tous reçu la convocation avec les pièces jointes ainsi que le lien pour télécharger tous les éléments relatifs au dossier du PLU. C'est un engagement auquel je tenais.

Je tenais vraiment à ce que vous soyez dotés de cette technologie pour éviter la duplication des documents, l'impression de papiers en grande quantité. Nous disposons tout de même de quelques exemplaires papier si vous en ressentiez le besoin. Aujourd'hui vous avez tout sous format numérique.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le compte-rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 adressé aux Conseillers Municipaux le 5 février et 11 février 2021,

Compte-tenu des potentielles observations faites par M. Philippe TISSERAND qui ont été dûment notées sur le document,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit compte-rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2020.

M. le Maire : Y a-t-il des questions, des remarques ?

Pas de question

PLAN LOCAL D'URBANISME – ARRET DU BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

De la même manière, vous avez reçu tous les documents via le lien de téléchargement sur la plateforme TERAOCET pour récupérer ou visionner les différents documents que constitue le PLU.

J'ai ces documents en version papier si quelqu'un le souhaite.

Avant de rentrer dans le sujet, c'est pour moi un moment émouvant, car arrêter un PLU, c'est un moment assez particulier dans la vie d'un élu local.

J'ai beaucoup œuvré durant les dernières années avec mes collègues élus et ce soir, c'est l'aboutissement de quelques années de travail. Je voudrais saluer toutes les personnes qui ont œuvré pour l'écriture de ce PLU, qui sont encore aujourd'hui autour de la table et celles que ne le sont plus, celles qui ont facilité et œuvré pour ce dossier. J'ai bien conscience que ce n'est pas quelque chose de très simple pour nous, pour vous, de valider et d'arrêter un PLU débuté sous une ancienne mandature, pour autant il le faut. Je vous en remercie car depuis le mois de mai, j'ai activé le dossier pour que nous l'arrêtions rapidement pour que ce soit quelque chose qui ne dure pas davantage.

Je remercie le groupe de travail PLU, Jean-Michel CREMONESI, adjoint à l'urbanisme et les élus de sa commission, qui ont œuvré pour tenir le planning que nous avons annoncé. Nous souhaitons l'arrêter puis l'approuver en 2021. C'est chose faite, c'est chose lancé.

Nous allons rentrer désormais dans la concertation et les rendus des avis des organismes et personnes publiques associées ainsi que l'enquête publique. C'était un souhait de ma part dès mon élection, de finaliser et faire aboutir la procédure du PLU en 2021. Cela me donne l'occasion de remercier très sincèrement, (*je sais qu'ils nous suivent à distance*), le bureau d'étude URBA 2P, en particulier Nathalie,

Romélie et Marie, qui nous ont accompagné durant toute cette procédure. Elles ont énormément travaillé sur ce dossier, je tiens vraiment à souligner leur professionnalisme, leur disponibilité. Un grand merci à elles pour tout ce qu'elles ont fait sur ce travail de PLU.

Tout n'est pas encore fini mais je pense qu'aujourd'hui nous pouvons être satisfaits de cette étape franchie, si vous validez ce soir l'arrêt du PLU, car c'est un travail très conséquent.

Je voudrais remercier Vanessa qui a repris le dossier ces dernières semaines et notamment la compilation et la rédaction du bilan de la concertation. Remercier également l'ensemble des services administratifs et le service urbanisme qui ont travaillé sur ce PLU.

Merci à tous ceux qui ont œuvré en ce sens pour la commune.

Merci aux services instructeurs de la CAPI et notamment Joelle ANNEQUIN, responsable des services d'urbanisme à la CAPI, qui a participé à toutes nos séances de travail. Merci à Joelle et les services de la CAPI qui nous accompagnent au quotidien pour l'instruction des permis et les avis qu'ils rendent.

Vous avez reçu le projet de délibération. Je vous propose de le parcourir ensemble.

Les objectifs poursuivis pour la révision du plan local des sols en vue de l'élaboration du PLU était inscrit dans une délibération qui date du 28 septembre 2011, il y a quasiment 10 ans.

VOIR TEXTE DELIBERATION

Il y a certains objectifs qui ont été atteints depuis, car cela fait 10 ans, nous voyons que la politique avait déjà été dessinée en 2011, certaines choses ont abouti.

VOIR TEXTE DELIBERATION

Vous étiez tous présents, le 14 décembre 2020, j'ai souhaité faire une réunion avec le bureau d'étude URBA 2P et le service urbanisme de la CAPI, pour vous faire un point d'étape avant l'arrêt du PLU de ce soir. C'était une séance où vous avez pu poser vos questions, échanger afin de finaliser vos réflexions sur le PLU.

VOIR TEXTE DELIBERATION

Y a-t-il des questions ou d'autres remarques ?

Jean-Michel CREMONESI : le travail qui a été repris depuis le mois de juillet nous a permis de sortir un PLU qui a une certaine tenue en termes de cohérence sur l'ensemble du territoire. Je pense que c'était assez nécessaire de le faire pour pouvoir être carré sur les objectifs de développement de notre commune.

Fabien DURAND : Effectivement, le PLU sera validé par les services d'Etat, je déposerai mercredi prochain en Sous-Préfecture le dossier, puis ensuite, il sera transmis à chaque service pour avis (3 mois). A l'issue, nous aurons des retours qui pourront être favorables ou défavorables ainsi que des demandes de modifications que je porterai bien entendu à votre connaissance. Comme l'a souligné Jean-Michel, nous avons eu une dernière réunion en novembre avec les services de la DDT et du SCOT, organismes « phares » pour veiller à la cohérence du PLU et qui nous ont accompagnés dans les décisions tout au long de ce travail, ce pour espérer l'aboutissement, et l'approbation de ce dernier.

Point sur les logements :

Vous l'avez compris, le document « cadre » du PLU reste le SCOT Nord-Isère, qui donne les grandes directives, les politiques en matière d'urbanisation sur notre territoire. Saint-Savin est classé en catégorie « village ».

Derrière cette désignation, cela nous instaure un certain nombre de prescriptions auxquelles, il ne fallait pas déroger. Si aujourd'hui notre PLU n'est pas compatible avec le SCOT, il ne sera alors jamais approuvé. C'est donc un document cadre qu'il faut respecter. Le SCOT, dans la catégorie « village » nous autorise la construction depuis le début du travail PLU, en 2013, jusqu'à la fin du PLU qui a une durée de 12 ans donc 2032, à 460 logements. Depuis 2013 et jusqu'à fin 2020, 228 logements ont été « construits » sur notre commune. Il ne reste plus que 232 logements à construire jusqu'en 2032 pour respecter le SCOT.

Sur la page 223 du rapport de présentation, vous pouvez voir le tableau qui reprend toutes ces données. Elles ont été élaborées en partenariat avec les services de la Préfecture et de la Sous-Préfecture. Je voudrais d'ailleurs remercier les services d'Etat et les sous-préfets qui se sont succédés et qui nous ont permis la possibilité d'entériner de 2021 jusqu'en 2032 la construction de 290 logements.

Cela fait 60 logements en plus que ce que valide le SCOT, mais cela permet une production de logements plus importante afin de rattraper la production de logements locatifs sociaux.

Dans les 290 logements, aujourd'hui l'Etat souhaite que nous nous engagions à la production de 113 logements locatifs sociaux soit 40% des « nouveaux » logements.

Nous sommes quotidiennement sous la « menace » du non-respect du « quota » de logements locatifs sociaux avec le risque d'application de pénalités lié à la loi SRU. J'espère, sincèrement, à ce titre que cette loi fasse l'objet d'évolutions réglementaires afin de tenir compte des efforts et du contexte des communes comme la nôtre. C'est regrettable que cette loi nous soit directement « appliquée », et que bien que la politique de l'habitat soit une compétence intercommunale, cette dernière ne tienne pas compte du parc de logements locatifs sociaux de l'agglomération.

Je sais que nous avons besoin de logements locatifs sociaux mais nous ne pouvons pas faire une course effrénée et bâtir n'importe quoi, n'importe comment. Si nous avons dû appliquer la loi SRU, nous n'aurions dû produire que des logements locatifs sociaux !

Y a-t-il des questions ou d'autres remarques ?

Pas de question, pas de remarque

VOTE

C'est un grand soulagement pour la commune, une étape de franchie, un travail conséquent et j'espère que la procédure va bien se dérouler et que nous nous retrouverons à l'automne, pour approuver notre PLU afin que ce soit un vrai outil de travail pour les Saint-Savinois et les Saint-Savinoises dans leur projet de construction et d'aménagement.

Enfin, je tiens ce soir à avoir une pensée particulière pour mon ami Robert DUJARDIN qui était adjoint à l'urbanisme de 2008 à 2015. Eveline sait toute la passion qu'il a mis dans ce projet de PLU, je sais que Robert serait fier de voir l'aboutissement de ce travail qu'il avait initié dès 2011. Nous avons passé beaucoup de temps ensemble, ce soir en franchissant cette étape, j'ai une pensée soutenue pour mon ami Robert.

Merci à vous d'avoir voté à l'unanimité.

Clôture de séance – 19h00

Y a-t-il des questions ou d'autres remarques ?

Marie-Laure GONCALVES : sur le plan juridique, tant que le PLU ne sera pas voté à l'automne, est-ce que cela bloque les permis en-cours ?

Fabien DURAND : Nous allons continuer avec le RNU jusqu'à l'approbation du PLU. Demain, le service urbanisme continuera à travailler comme il le fait depuis 2017. Les dossiers PC, DP seront bien sûr enregistrés. Ce PLU sera à disposition du public, en mairie, à compter du 19 février pour le consulter. Nous transmettrons l'information par la presse et par nos réseaux.

Jean-Michel CREMONESI : ce qui est important, c'est de rappeler les échéances de maintenant. Nous avons arrêté le projet, il y aura une communication avec les personnes publiques associées pendant 3 mois, ensuite nous aurons la nomination d'un commissaire enquêteur pour recenser les demandes des personnes avec des permanences pour les recevoir, et enfin nous pourrons, en prenant compte ou pas certaines demandes, réadapter notre projet et le valider définitivement.

Fabien DURAND : Y a-t-il des questions sur d'autres thématiques ?

Comme vous le savez le règlement de notre conseil municipal vous permet de poser des questions sur d'autres sujets, en-dehors de l'ordre du jour. Il prévoit également la possibilité au public de poser des questions mais malheureusement cette prise de parole ne sera pas possible ce soir, vu le contexte particulier. Je remercie le public qui a suivi cette séance à distance.